



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 12/2013

REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

RENOVATION PONCTUELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

CHEMIN DES COLOMBAIRES, ETAPE 2

Date proposée pour la séance de la

Commission des finances : 3 et 10 juin 2013

Commission ad hoc : à convenir

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

En 2009, le conseil communal de Cully adoptait un préavis relatif au remplacement de la conduite d'eau de l'entrée du chemin des Colombaires jusqu'à l'hôpital. Dans le cadre de ces travaux, l'éclairage public avait été modernisé. La Romande Energie s'était jointe au projet pour l'enfouissement des dernières lignes aériennes du quartier.

Le présent préavis traite de la seconde étape de remplacement de la conduite d'eau, soit de l'hôpital à l'extrémité du chemin des Colombaires, du remplacement des candélabres existants sur ce tronçon et d'interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement. A l'issue de cette 2^{ème} étape, l'ensemble des réseaux industriels auront été remis à neuf sur cette rue, permettant ainsi, une fois les travaux d'extension de l'hôpital terminés, de réaliser les travaux d'aménagements de surface tels que réfection du revêtement routier ou aménagement de places de parc.

Réseau d'eau potable :

Le présent projet permettra de remplacer les anciennes conduites en acier et éternit d'un diamètre de 100 mm datant de 1957 par une conduite en PE (polyéthylène) d'un diamètre intérieur de 141 mm conforme à notre plan directeur et aux exigences de l'ECA. Sur la base des documents transmis et conformément à l'article 35, chiffre 3 du règlement du 19 mai 1999 sur la participation aux frais de prévention, l'établissement cantonal allouera une subvention d'environ 73'600.- octroyée sur présentation du décompte final et des preuves de paiement.

La Municipalité a mandaté le bureau Miaz et Weisser en collaboration avec le service infrastructures pour établir le projet, le cahier des charges ainsi que les devis pour l'appareillage et les travaux de génie civil. D'une longueur totale de 650 m, les travaux sont découpés en plusieurs tronçons soit :

Tronçon A, B, C, D, E, F, G, H, I, sur le chemin des Colombaires = 343 m

Tronçon J, K, L, sur le sentier de l'hôpital = 78 m

Tronçon C, M, sur l'accès au parking de l'hôpital = 65 m

Tronçon E, N, sur l'accès privé aux villas n° 45 à 53 = 79 m

Tronçon G, O, sur l'accès privé aux immeubles n° 65 à 71 = 62 m

Tronçon pour raccorder les bornes hydrantes n° 510, 551, 552, 541 = 23 m

Vous trouverez en annexe, le plan de situation symbolisant les lieux d'intervention.

Eclairage public :

Comme mentionné plus haut, le réseau d'éclairage public a été complètement remplacé en 2009 jusqu'à l'hôpital. Il reste donc à remplacer les actuels 12 luminaires situés entre l'hôpital et l'extrémité du chemin des Colombaires. Contrairement à la 1^{ère} étape, les luminaires existants sont déjà raccordés en souterrain, dès lors, les travaux de génie civil se limitent à des sondages ponctuels et à l'ouverture des socles existants permettant le remplacement des mâts et le tirage du câble d'alimentation.

L'équipement d'éclairage sera composé de mât droit rond conique en acier zingué de 4,5 m de haut, surmonté d'un luminaire de type Furyo 1 de couleur anthracite équipé d'une lampe à halogénures métalliques tubulaire CDM-T 35 W produisant une couleur blanche et d'un coupe-circuit pour candélabre.

Cet équipement est identique aux 7 luminaires mis en place lors de la première étape. Cette continuité est conforme à notre plan directeur de l'éclairage public et permettra d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage dans ce quartier. Outre le chemin des Colombaires, les luminaires des tronçons JKL et EN seront également remplacés.

Réseau d'assainissement :

Les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ont été curés et nettoyés durant le printemps 2013. Un passage caméra a été commandé afin de déterminer l'état des 2 collecteurs. Par chance, il n'y a pas de dommage important qui nécessiterait de remplacer des portions de collecteurs, néanmoins quelques travaux d'entretien sont réalisés en parallèle à l'avancement des travaux prévus pour le remplacement de la conduite d'eau. Un montant est donc réservé à cet effet.

Réalisation des travaux :

Sur le chemin des Colombaires, les fouilles seront réalisées par tronçon et seront goudronnées à chaque fin d'étape ceci afin de redonner rapidement l'espace public aux habitants et pour en diminuer les nuisances (poussières, gravier). Cette condition fait partie du cahier des charges adressé aux entreprises. La circulation sera régulée par des feux de route au droit des étapes. Ces feux seront équipés de radars afin de raccourcir le délai d'attente. Une séance d'information sera organisée à l'intention des habitants pour les informer du chantier, les renseigner sur la planification des travaux. Une séance spéciale sera organisée avec la direction de l'hôpital puisque l'accès au parking sera perturbé durant quelques semaines.

Planification :

Une 1^{ère} étape des travaux sera réalisée à partir du 15 août 2013 jusqu'en automne. En fonction des conditions météorologiques du moment le chantier sera arrêté et bouclé durant l'hiver, la circulation sera redonnée aux usagers. En 2014, la 2^{ème} phase des travaux pourra reprendre dès fin mars ou dès que les conditions météo seront

favorables à la poursuite du chantier. La fin des travaux est programmée pour fin juin 2014. Par le biais de la séance d'information aux services industriels du 8 mai dernier, Swisscom, UPC Cablecom, Romande Energie et Holdigaz ont été informés du projet et invités à y participer si des travaux d'entretien devraient être entrepris sur leur réseau.

Résumé des coûts :

Réseau d'eau tronçon A à I

1)	Travaux de terrassement	176'200
2)	Appareillage	79'400
3)	Transferts des prises	81'100
4)	Estimation des honoraires	59'300
Total tronçon A à I		396'000

Réseau d'eau tronçon J, K, L

1)	Travaux de terrassement	36'000
2)	Appareillage	13'100
3)	Transferts des prises	19'200
4)	Estimation des honoraires	12'000
Total tronçon J,K,L		80'300

Réseau d'eau tronçon C à M

1)	Travaux de terrassement	34'200
2)	Appareillage	8'300
3)	Transferts des prises	8'200
4)	Estimation des honoraires	9000
Total tronçon C, M		59'700

Réseau d'eau tronçon E à N

1)	Travaux de terrassement	35'500
2)	Appareillage	6'800
3)	Transferts des prises	10'500
4)	Estimation des honoraires	9'300
Total tronçon E,N		62'100

Réseau d'eau tronçon G à O

1)	Travaux de terrassement	30'200
2)	Appareillage	6'300
3)	Transferts des prises	3'700
4)	Estimation des honoraires	7'050
Total tronçon C, M		47'250

Récapitulatif EAU, EP, ASSAINISSEMENT

1)	Tronçon A à I	396'000 ht
2)	Tronçon J à L	80'300 ht
3)	Tronçon C à M	59'700 ht
4)	Tronçon E à N	62'100 ht
5)	Tronçon G à O	47'250 ht
6)	Total Eau	645'350 ht
7)	Total Eclairage public	32'000 ttc
8)	Total Assainissement	15'000 ht
10)	Total préavis	692'350.-

Sortie des liquidités :

3 et 4^{ème} trimestre 2013

2 et 3^{ème} trimestre 2014

Le présent projet a été porté au plan des investissements pour le budget 2013 pour un montant projeté de 400'000.-

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 12/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de modernisation de l'éclairage public et de rénovation ponctuelle du réseau d'assainissement
2. D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 645'350 HT pour l'eau, CHF 15'000 HT pour l'assainissement et de CHF 32'000 TTC pour l'éclairage public, soit au total CHF 692'350.-
3. De laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)
4. D'amortir l'investissement relatif à l'assainissement (chapitre 461) sur l'exercice 2015 par un prélèvement sur le fonds « réseau d'égouts »
5. D'amortir l'investissement relatif à l'éclairage public (chapitre 820) sur l'exercice 2015 par un prélèvement de CHF 17'753.95 sur le fonds « éclairage public » et par un prélèvement du solde sur le fonds de réserve « général »
6. D'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimée à CHF 73'600 et le solde de CHF 571'750 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 19'100 par année (chapitre 811), la première fois au budget 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2013

Annexe : plans de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni